



## COMMUNE DE FOURQUES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2016 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES.

Présents : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Thérèse MERCANTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, M. David RIBES.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Marie-José BERGIER donne procuration à M. Alain FOUQUE. Mme Myriam NESTI donne procuration à M. Jean-Paul RABANIT. M. Aimé BARACHINI donne procuration à M. Jean-Michel AZEMA. Mme Stéphanie GILENI donne procuration à Mme Claudie ARSAC.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N°2016-021 du 12/09/16 : Désignation d'un avocat

DC N°2016-022 du 04/10/16 : Contrat d'assurances « Flotte automobiles » - Coût annuel : 3.760,50 € H.T.

#### Travaux réseaux eau potable et eaux usées impasse des Baronnes

Monsieur le maire rend compte de la consultation en procédure adaptée concernant les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées impasse des Baronnes pour un montant total H.T. de 22.561,67€ soit 27.074,00€T.T.C.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**D'APPROUVER** l'offre de VEOLIA – Compagnie des eaux et de l'Ozone – Agence Tarascon – Avenue des artisans – Zone du Roubian – B.P. 40 – 13150 TARASCON pour les travaux suivants :

- Raccordement de 3 branchements EU et création d'une canalisation PVC diamètre 200 pour un montant H.T. de 11.342,11€ soit 13.610,53€T.T.C.
- Raccordement de 3 branchements et renouvellement et dévoiement canalisation AEP pour un montant H.T. de 11.219,56€ soit 13.463,47€T.T.C.

Soit pour l'opération un montant total H.T. de 22.561,67€ soit 27.074,00€T.T.C.

**AUTORISE** M. le maire à signer la commande correspondante.

#### Travaux locaux et rangements à l'Auditorium « Les 2 Rhônes »

Monsieur le maire rend compte de la consultation en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement des locaux de rangements et bureau de l'Auditorium « Les 2 Rhônes » pour un montant total H.T. de 18.284,20€ soit 21.941,04€T.T.C.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**D'APPROUVER** les offres suivantes :

SAS STUDY METAL – 53, impasse du Clos de Marcros – B.P. n° 12 – 3290 LAUDUN – Fourniture et pose ossature métallique pour un montant H.T. de 2.840,00€ soit 3.408,00€T.T.C.

Sarl CALVO Electricité général – 9, rue Fernand Benoît – 13200 ARLES – Electricité-Eclairage pour un montant H.T. de 1.034,97€ soit 1.241,96€T.T.C.

M. Gérard RIOS, artisan peintre – 12, impasse du Trident – 30300 FOURQUES– Fourniture et pose de placo anti feu et peinture pour un montant H.T. de 9.126,40€ soit 10.951,68€T.T.C

Agence SPF-SOPROBAT – 503, ZA du Roucagnier – 34400 LUNEL VIEL– Fourniture et pose de plans d'évacuation pour un montant H.T. de 486,03€ soit 583,24€T.T.C.

Menuiserie BRICO SALIN – B.P. n° 90029 – 13633 ARLES CEDEX – Fourniture et pose de blocs portes coupe-feu pour un montant H.T. de 4.796,80€ soit 5.756,16€T.T.C.

Soit pour l'opération un montant total H.T. de 18.284,20€ soit 21.941,04€T.T.C.

**AUTORISE** M. le maire à signer les commandes correspondantes.

#### Travaux de création d'un pluvial - Avenue de Beaucaire - Travaux supplémentaires

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'attribution à l'entreprise COLAS Midi-Méditerranée par délibération N° 2016-065 du 8 septembre 2016 des travaux de création d'un pluvial avenue de Beaucaire pour un montant total initial de 12.881,00€ H.T.

Il expose la nécessité de travaux supplémentaires concernant la pose de deux clapets anti retour et l'offre de l'entreprise COLAS Midi-Méditerranée pour un montant de H.T. de 1.700,00€

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**D'APPROUVER** l'offre de l'entreprise COLAS Midi-Méditerranée – Agence Gard – Chemin de la Granelle - RN 86 – CS 70035 – 30320 MARGUERITTES pour un montant supplémentaire H.T. de 1.700,00€ soit 2.040,00€ T.T.C. ce qui porte le nouveau montant total de l'opération à 14.581,00€ H.T. soit 17.497,20€ T.T.C.

**AUTORISE** M. le maire à signer la commande correspondante.

#### Budget Principal Communal 2016 - Décision Modificative n° 1

Vu la notification le 09 septembre 2016 des montants définitifs de la répartition du Fonds national de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) 2016,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 10 mars 2016 concernant le recours de la commune auprès de la société BOTTA et Fils, M Robert Claude et la Société SOCOTEC pour les désordres qui ont affectés le groupe scolaire André Malraux, qui condamnent solidairement les sus visés à verser à la commune la somme de 880.826,92 euros en complément de la somme de 600.000 euros déjà perçu en 2003, et considérant qu'il y a lieu de prévoir en conséquence la rémunération du cabinet d'avocats dont la compétence a permis à ce nouveau recours d'aboutir,

Monsieur le maire propose les modifications budgétaires nécessaires à ces opérations.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**D'APPROUVER** les modifications de crédits ci-après :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre	Articles opérations	Pour mémoire BP 2016	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	Total BP + DM 1
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>				
	6226 – Honoraires	15.000,00	+ 105.000,00		120.000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>				
	73925 – Fonds péréquation des ressources communes	10.500,00	+ 12.600,00		23.100,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>				
	7325 – Fonds péréquation des recettes fiscales	45.000,00		+ 12.600,00	57.600,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>				
	7788 – Produits exceptionnels divers	49.250,00		+ 105.000,00	154.250,00
	<b>TOTAL DM1</b>		+ 117.600,00	+ 117.600,00	

### **Règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service**

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune dispose d'un parc automobile mis à la disposition des agents pour les déplacements en lien avec les activités d'intérêt communal.

La rationalisation de la gestion de ce parc et les impératifs de transparence imposent que les utilisateurs soient informés des conditions relatives à son utilisation.

Un projet de règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service et ses annexes ayant pour objet de rappeler les contraintes juridiques et financières qui s'imposent à la commune et à ses agents dans le cadre de l'utilisation des véhicules de service est présenté.

Ce projet de règlement intérieur s'appuie sur les dispositions réglementaires. Il a été présenté au Comité Technique paritaire du Centre de Gestion du Gard en date du 8 septembre 2016 qui a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**D'APPROUVER** le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service et ses annexes tel qu'il a été présenté et joint à la présente délibération.